



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'AUBE**

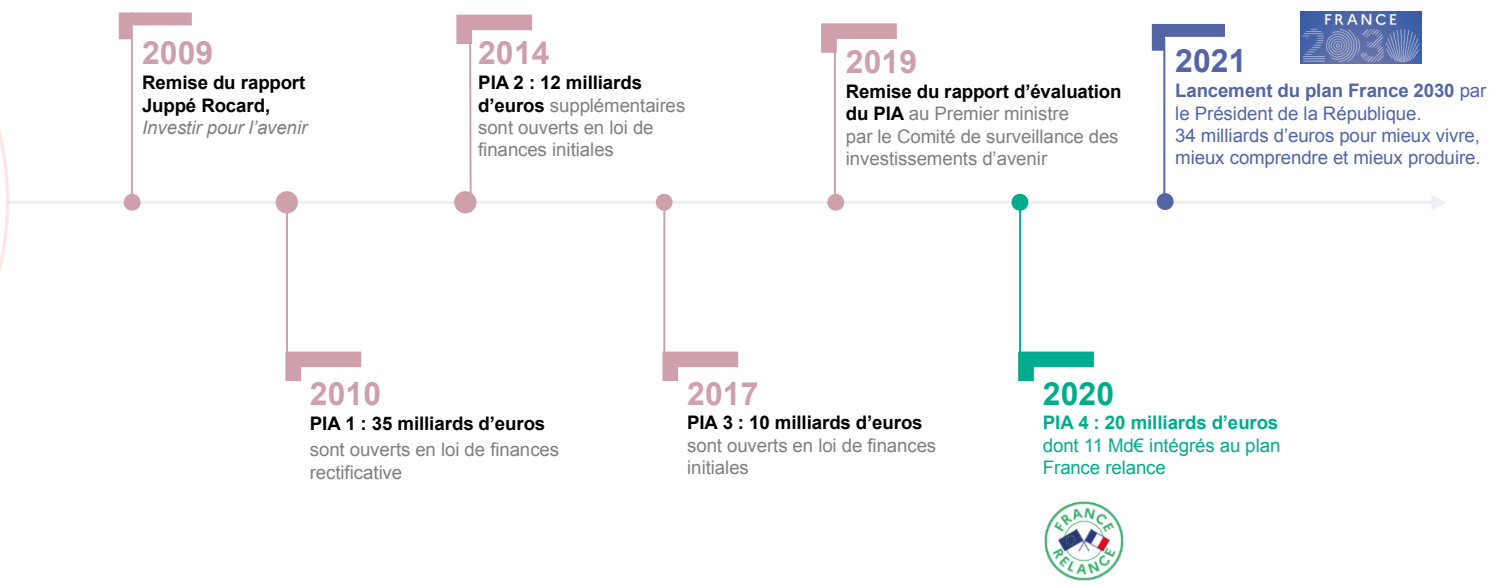
*Liberté
Égalité
Fraternité*

France 2030



France 2030 : la poursuite des engagements du PIA

10 ANS D'EXPÉRIENCE, 4 PROGRAMMES SUCCESSIFS



Les stratégies d'accélération

A travers ces stratégies, l'objectif est de permettre à l'Etat, en collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et locaux, de définir ses priorités d'investissements dans des secteurs ou technologies d'avenir. A cet effet **tous les leviers** (**financements, normes, recherche, formation...**) seront mobilisés dans une stratégie cohérente et globale grâce à un pilotage interministériel confié au Secrétariat général pour l'investissement, permettant de garantir une mise en œuvre efficace et rapide.

Cette logique dite « dirigée » du Programme d'investissements d'avenir consiste donc à cibler quelques secteurs, marchés ou technologies prioritaires afin d'en soutenir les étapes clés de développement selon la maturité des innovations, depuis leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, favorisant ainsi une meilleure articulation entre amont et aval des politiques d'aide à l'innovation.

Chaque stratégie est pilotée par un coordinateur interministériel rattaché au SGPI ayant pour mission de coordonner et suivre l'ensemble des actions mises en œuvre. Il/elle supervise la stratégie en lien avec les ministères, experts et scientifiques compétents réunis au sein d'une unité dédiée appelée task force.

Les stratégies d'accélération

- Hydrogène décarboné
 - Recyclages et réincorporation des matériaux
 - Produits biosourcés – Carburants durables
 - Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes
 - Santé numérique
 - Maladies infectieuses émergentes – Menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques
 - Cybersécurité
 - Technologies quantiques
 - Intelligence artificielle
 - Cloud
 - 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications
 - Digitalisation et décarbonation des mobilités
 - Alimentation durable et favorable à la santé
 - Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologiques
 - Industries culturelles et créatives françaises
 - Enseignement numérique
 - Ville durable et bâtiments innovants
 - Décarbonation de l'industrie
 - Verdissement numérique
 - Technologies avancées pour les systèmes énergétiques
-

FRANCE 2030 : 10 objectifs, 5 conditions

34 milliards d'euros de crédits nouveaux dont 4 de fonds propres

D I X O B J E C T I F S D E F R A N C E 2 0 3 0	Nucléaire	1
	Hydrogène décarboné et ENR	2,3
	Décarbonation de l'industrie	5
	Premier avion bas-carbone	1,2
	2 millions de véhicules électriques et hybrides	2,6
	Alimentation saine, durable et traçable	1,5
	Santé: 20 bio-médicaments et dispositifs médicaux innovants	3
	Contenus culturels et créatifs	0,6
	Nouvelle aventure spatiale	1,6
	Grands fonds marins	0,3

C I N Q U E C O N D I T I O N S	Matières premières	2,0
	Electronique, robotique et machines intelligentes	5,6
	Formations de demain	2,5
	Stratégies numériques	PIA4
	Capital-Innovation de rupture, start-ups industrielles et accélération de la croissance	5

FRANCE 2030 : 10 objectifs, 5 conditions 30 milliards d'euros et 4 milliards de fonds propres



- 50% des crédits de France 2030 sont consacrés à la **décarbonation** (0 dépense défavorable à l'environnement) ;
- 50 % du plan sera consacré aux **acteurs émergents** ;
- Accepter la prise de **risque** et l'échec ;
- Investissements dans l'**innovation** ET dans l'**industrialisation** (changement de doctrine des investissements d'avenir) ;
- Les enveloppes pourront toutes évoluer en fonction des besoins : volonté de ne pas figer le plan
- La **gestion interministérielle** est pilotée par le **SGPI**.



Un accent plus fort mis sur l'innovation de rupture

- **Le PIA4 et France 2030 plus encore visent à créer un choc d'innovation et ciblent donc tout particulièrement des projets « disruptifs »** plus que l'innovation incrémentale des entreprises établies ou que des projets d'investissements classiques.
 - Différence notable avec le Plan de relance, qui a permis de financer de nombreux projets d'investissement industriel pas nécessairement associés à des projets innovants ou de R&D (grâce au régime d'aide Covid notamment)
- En conséquence **les fonds de ces plans vont irriguer beaucoup de « nouveaux acteurs »** - start-ups et PME innovantes – et ceux-ci sont particulièrement ciblés par ces plans
- Enfin la logique d'innovation de rupture différent de la logique de la relance, **ces plans ne visent pas à maintenir une équité territoriale** : ce sera la prime au meilleur projet et au plus innovant

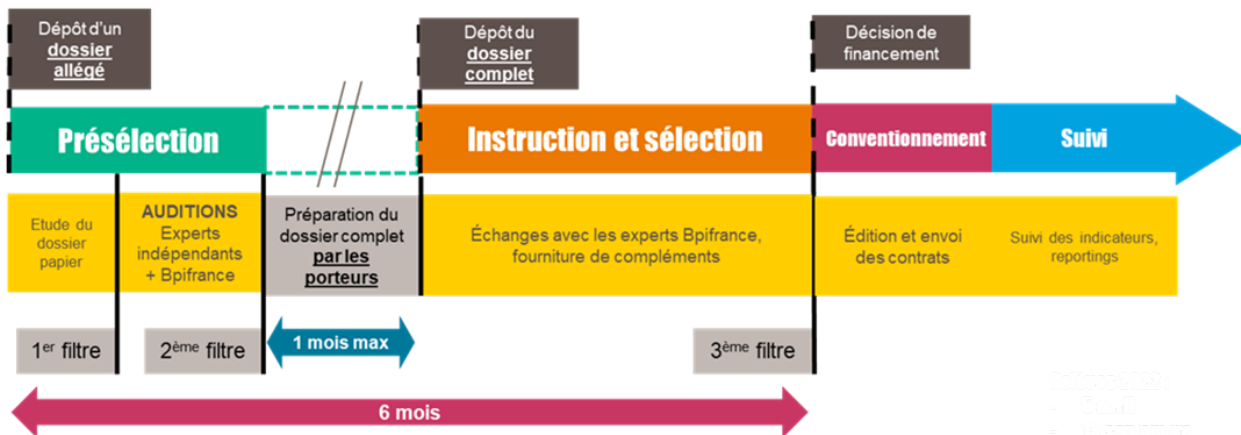
Une logique interministérielle et experte renforcée

- Volonté d'une **coordination interministérielle** pour la cohérence de l'action de l'Etat sur les défis ciblés par les plans:
 - chaque stratégie d'accélération ou volet de France 2030 est pilotée par un coordinateur interministériel ayant pour mission de coordonner et suivre l'ensemble des actions mises en œuvre. Il/elle supervise la stratégie en lien avec les ministères, experts et scientifiques compétents réunis au sein d'une unité dédiée appelée task force.
- **Un rôle renforcé dans la sélection des lauréats des opérateurs associant experts ou jurys indépendants**
- **Gouvernance unifiée PIA4/France 2030**

Processus de sélection (exemple de 1^{ère} usine)

Gouvernance : France 2030

Calendrier proposé : max 6 mois entre la date de relève et la contractualisation
(si 1 mois max dans la complétion du dossier après audition)



- Objectif d'un 1^{er} dossier allégé afin d'éviter de décourager des porte
- Plusieurs moments possibles pour l'annonce d'un refus

Bpifrance (BPI)
 - BPI France
 - BPI Banque
 - BPI Investissement
 - BPI Innovation

Statut du déploiement

- Vision dispositifs:
 - **Un certain nombre de dispositifs ayant déjà eu une 1^{ère} vague de lauréats :**
 - AAP « Diversification des sous-traitants automobiles »
 - AAP « I-Démo » / « I-Nov »
 - AAP « Métaux critiques »
 - AMI « Compétences et Métiers d'Avenir »
 - PIEEC Hydrogène
 - AAP « ExcellencES »
 - AAP « Démonstrateur de la ville Durable »
 - AAP « Besoins alimentaires de demain »

Organisation régionale

Mission	Principaux contributeurs	Autres contributeurs
Avis sur les cahiers des charges des AAP et remontée au national de projets d'investissements majeurs	DR, SGARE	
Communication sur les opportunités de France 2030 : relais des AAP/AMI, organisation de webinaires, contact d'entreprises cibles détectées	Opérateurs, DR, SGARE	Préfectures de département
Conseil, accompagnement et orientation des entreprises	DR et opérateurs	
Production d'avis et d'éléments de contexte sur les entreprises déposantes	DR et préfectures de département (sous-préfectures)	
Suivi des implantations et communication	Préfectures de département (sous-préfectures)	DR
Structuration régionale et animation des partenaires, suivi et reporting	SGARE	DR

Un outil pour tous les acteurs

www.aides-territoires.beta.gouv.fr

Questions ?